

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 25

L’an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. DUBOIS, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHARLOT,

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. LIAOUI

(Procuration à M. GAILLARD)

M. MARCIN

(Procuration à Mme ABLOUH)

M. FOURE

(Procuration à M. GOURVENEK)

Mme KHARJA

(Procuration à M. FARIGOULE)

Absents excusés :

M. CAMARA

Mme CHATELAIN

M. ALIMI

Mme BIGLIONE

M. GAYDOUK

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SIVOM DE SAINT GERMAIN EN LAYE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5211-39,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités 2022 du SIVOM de Saint Germain en Laye,

ENTENDU l'exposé de Madame Sophie CHERGUI, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement, déléguée titulaire du SIVOM de Saint Germain en Laye,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2022 du SIVOM de Saint Germain en Laye.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le quinze décembre deux mille vingt-trois.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT